

René Lemarchand : "Le génocide de 1972 au Burundi - Les silences de l'Histoire"

@rib News, 01/05/2009 Le génocide de 1972 au Burundi - Les silences de l'Histoire Par René Lemarchand Cahiers d'études africaines, 167, XLII-3, 2002, pp. 551-567. Il y a 30 ans, presque jour pour jour, le Burundi sombrait dans l'indicible dans une horreur génocidaire qui allait se répéter à une échelle encore plus vastatrice au plus tard. D'avril à juin 1972 de 100 000 à 200 000 Hutu tombèrent sous les coups de l'armée et des Jeunesses révolutionnaires rwagasore, l'une et l'autre dominées par des éléments Tutsi. Que ces massacres aient été une insurrection hutu, localisée dans le sud du pays, ne justifie en rien l'extraordinaire brutalité de la répression. Que le génocide de 1972 ait été pratiquement occulté par celui de 1994 est non moins justifiable. Dans un cas comme dans l'autre le meurtre de masse porte tous les signes du génocide : le ciblage ethnique des victimes, l'intentionnalité exterminatrice des bourreaux et l'ampleur des massacres. Plusieurs questions nous interpellent : pourquoi cette conspiration du silence qui encore aujourd'hui jette le voile sur les atrocités commises en 1972 ? En quoi les deux génocides, celui de 1972 et de 1994, partagent-ils des traits communs ? En quoi un différend de l'autre ? Quelle pertinence de 1972 pour comprendre 1994 ? Et tout d'abord, pourquoi est-il impératif de combler cette lacune de la mémoire ?

Les lacunes de la mémoire « Commémoration » est indissociable de « mémoire ». On se remémore certains événements pour les commémorer. Or la mémoire est sujette à de multiples défaillances, délibérées ou accidentelles surtout lorsqu'il s'agit d'une mémoire collective ; sa composition est variable suivant qu'elle s'articule autour ; elle met au jour des discordances par rapport à l'histoire. Mon propos est d'essayer de concilier mémoire et histoire. Alors que ce trentième anniversaire nous ramène brutalement aux sanglants événements de 1972, rien n'est plus difficile que de leur restituer leur historicité, tant le présent de 1993 au Burundi et de 1994 au Rwanda nous prive des points de repère nécessaires au travail de la conscience. L'intention, ici, n'est pas de raviver les haines, de remettre à vif les blessures de l'histoire, mais d'aider à les repenser pour mieux les panser. Devant la symétrie de l'acte qui a frappé les Hutu au Burundi et les Tutsi au Rwanda on ne peut que souligner l'impérieuse nécessité d'un dialogue de mémoire, la nécessité de combler la brèche qui sépare le passé de l'avenir. Si pénible soit-il de convoquer ce qui doit être reconnu. Car il est vrai que le silence est la première forme de la contre-histoire (Ferro 1985 : 71), c'est à la source première des haines que nourrit la complicité de l'oubli avec le pouvoir. Reconnaître l'événement c'est admettre sa complexité. C'est le libérer des vérités à sens unique (et inique). Le génocide de 1972 est certes le génocide des Hutu par des éléments tutsi. Mais comment ignorer les centaines, peut-être les milliers de Tutsi massacrés par les insurgés ? Et comment ne pas mettre cette insurrection dans le contexte des répressions qui se sont abattues sur les colons hutu en 1965 et 1969, et de la politique d'exclusion plus ou moins systématique pratiquée par le gouvernement du Président Micombero ? La responsabilité des Tutsi dans ces tristes événements est évidemment loin d'être partitout l'ethnie tutsi. Tout aussi arbitraire et injuste serait de faire porter le poids des massacres sur tout le groupe Tutsi-Hima, même si la majorité des exactions fut commise par des Hima de la province de Bururi. C'est peu dire que l'amalgame ethnique va à l'encontre des faits ; il voue à l'échec tout effort de conciliation. La recherche de l'autant plus compliquée que de nombreuses zones d'ombre entourent les circonstances des massacres. Nous ne savons pratiquement rien de l'identité des leaders de la rébellion, de leurs bases sociales, du nombre des insurgés, de la participation congolaise, soit-disant « muleliste », à la rébellion. En dehors d'un ordre de grandeur approximatif, le nombre des victimes de la rébellion est aussi difficile à préciser que celui des victimes de la répression. Notons cependant que le chiffre de 25 000 rebelles, avancé par les autorités du Burundi, surpasse de beaucoup les estimations les plus fiables, qui ne dépassent pas 4 000. En ce qui concerne les victimes tutsi, les estimations varient entre 3 et 5 000, alors que la répression entraîna la mort d'au moins 100 000 Hutu et certains, comme Boniface Kiraranganiya, Tutsi, disent 300 000 (Kiraranganiya 1985 : 79 ; Nsanze 1998 : 157). Lire l'intégralité de l'analyse